

### RAPPORT N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015

Vu le décret 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la labellisation de la MSAP de Cunlhat qui inclut la présence de 2 agents d'accueil MSAP,

Considérant l'ouverture d'une antenne MSAP à St germain l'Herm,

Considérant la constance des demandes de portage de repas depuis 2020,

Le Président informe l'assemblée de la modification réglementaire du tableau des effectifs :

#### MODIFICATION DE POSTES

Cadre d'emploi	Ancienne Catégorie	Nouvelle catégorie
Auxiliaires de puériculture	C	B

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

#### CREATION DE POSTE

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle	Pourcentage d'augmentation par rapport au CA N-1
ECONOMIE	MSAP	Chargé(e) d'accueil	Rédacteurs territoriaux	35h	38 582	0.65%
SOCIAL	PRD	Agent(e) de portage de repas	Adjoints techniques territoriaux	29h	(29 159)	0

Sur proposition du Président,

**Délibération.**

il vous est proposé :

- les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- les créations de postes ci-dessus présentées ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.
- d'autoriser M. le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.